

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES
Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 23 septembre 2020
Visioconférence TEAMS

Présences :

Marcia Babineau (Art dramatique)	Monique Richard (Musique)
Jean-Luc Bonnaud (Histoire)	Jonathan Robichaud (Rep. étud., Sc. soc.)
David Décarie (Études françaises)	Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)	Arnaud Scaillez (Rep. prof., Sc. Soc.)
Norma Doiron (Rep. prof., Arts)	Anahita Shafiei (rep. unité II)
Julie Forgues (Arts visuels)	Lise Savoie (Travail social)
Thomas Hodde (Anglais)	Jean-François Thibault (Doyen)
Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)	Dominique Thomassin (Secteur langue et secrétaire)
Denise Merkle (Traduction et langues)	Guy Vincent (Histoire et géographie)
Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)	

Absence motivée :

Gervais Mbarga (Info.-comm.)

Le doyen souhaite la bienvenue à Anahita Shafiei qui se joint au Conseil de la Faculté comme représentante de l'Unité II.

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 23 septembre 2020

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour.

Le doyen rappelle que, comme pour les dernières réunions du Conseil de faculté, les votes se dérouleront par consensus, c'est-à-dire qu'une proposition sera adoptée si personne ne manifeste son désaccord.

Il propose l'adoption de l'ordre du jour modifié. La proposition est adoptée par consensus.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2020

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

David Décarie demande l'ajout de la phrase suivante au point 8 sur la collégialité : Il demande au décanat de préparer et de soumettre au Conseil un bilan des embauches (départ à la retraite ou nouveaux postes) et des pertes de postes dans les cinq ou dix dernières années.

Le doyen propose l'adoption du procès-verbal modifié. La proposition est adoptée par consensus.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2020

Point 5.1.1 : Le rapport d'autoévaluation de la M.A. et du Ph. D. en études littéraires avait été légèrement modifié par David Décarie et le vice-doyen l'a acheminé au bureau de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales le 15 septembre dernier.

Point 6.2 : Le doyen explique que la planification académique devait faire partie des points du présent ordre du jour. Étant donné que la réunion du Comité des programmes n'a pas encore eu lieu, ce point sera ajouté à la réunion du conseil du mois d'octobre.

Point 8 : Le doyen indique que toutes les informations relatives aux retraites et aux remplacements de postes sont envoyées aux directrices et directeurs d'unités académiques chaque année par le Comité consultatif conjoint (CCC) de l'Observatoire de l'effectif académique (OEA). Ce comité fait notamment des suggestions sur les priorités quant au remplacement et à l'ouverture des postes.

4. Affaires étudiantes

Jonathan Robichaud indique que le Conseil étudiant des arts n'est pas encore élu. Il invite les membres à diriger les étudiantes et étudiants qui auraient des préoccupations au Conseil des sciences sociales.

Il présente également certaines préoccupations étudiantes liées à la qualité des cours offerts à distance, sujet qui sera abordé au point 9.

5. Création / modification / évaluation de programmes / cours

5.1 École de travail social [*Annexe 1*]

5.1.1 Rapport d'autoévaluation des programmes de baccalauréat en travail social (B.T.S.) (autoévaluation et agrément)

Lise Savoie explique que l'École de travail social constitue une école professionnelle qui doit répondre à des normes d'agrément nationales, à des principes qui régissent la profession et que la demande d'agrément doit être renouvelée aux huit ans.

Elle rappelle que la formation en travail social comprend deux années préparatoires suivies de trois années intensives en travail social, contingentées à 55 étudiantes et étudiants. L'offre de cours pendant ces trois années nécessite des réflexions pour que le programme réponde à des objectifs précis.

La demande d'agrément fait également office d'autoévaluation interne de programme; il s'agit de deux processus parallèles. L'équipe d'évaluation est gérée par l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS) et devait venir en mars. L'évaluation a cependant été repoussée et ne sera pas effectuée à distance.

Le doyen précise que le gabarit présenté diffère de celui proposé à l'interne puisque la demande d'agrément doit répondre à des exigences particulières. Le rapport en annexe répond aux deux processus d'évaluation.

Lise Savoie propose l'adoption du rapport. Il est adopté par consensus.

6. Suivis : RDD / RVD / Sénat / Comité des programmes

6.1 RDD et RVD

Rien à signaler.

6.2 Sénat et Comité des programmes

Rien à signaler.

7. Demande d'exemption : examens finaux [Annexe 2]

7.1 FRAN1500

Dominique Thomassin explique que l'examen final en FRAN1500 Communication orale consiste en une présentation orale individuelle d'une dizaine de minutes et qu'il est impossible de la faire pendant la session d'examens. Elle demande donc une dérogation pour que cette évaluation ait lieu pendant le semestre.

La proposition est adoptée par consensus.

8. Modification au projet de sabbatique : J. Chabot

Le doyen présente la demande de changement au projet de sabbatique de Jocelyne Chabot, qu'elle a entamée au début juillet. Chercheure principale d'une recherche subventionnée par le CRSH, elle devait faire cette année du travail en archives aux États-Unis et en Arménie. Les voyages à l'étranger ont été annulés, mais elle poursuit tout de même activement ses recherches, comme en témoignent les deux articles qu'elle a soumis.

La modification au projet de sabbatique sera déposé dans le dossier de la professeure.

9. Cours synchrones et asynchrones : tour de table

Le représentant étudiant ainsi qu'une membre expliquent que plusieurs étudiantes et étudiants ont des préoccupations en ce moment quant à la qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent à distance. Ces préoccupations portent notamment sur la trop grande place de l'enseignement en mode asynchrone et sur les plages horaires libres, soi-disant destinées à l'étude, alors qu'en temps normal, l'étude se fait à l'extérieur des heures de classe.

Le vice-doyen invite les membres à partager leur expérience d'enseignement. Certains soulèvent des préoccupations comme les craintes de problèmes techniques, les caméras éteintes lors des cours synchrones et la difficulté d'enseigner en mode synchrone à de grands groupes.

D'autres soulignent des points positifs comme les tutoriels produits par la DGT pour guider le corps enseignant et la possibilité pour les gens qui vivent à l'extérieur de Moncton de suivre des cours universitaires à distance. Certains ne pourraient pas s'inscrire à l'Université pour des raisons d'horaire de travail ou d'éloignement; les cours asynchrones constituent une façon pour eux de suivre des cours universitaires.

On précise que l'inquiétude proviendrait surtout des étudiantes et étudiants de première année, les plus anciennes et anciens étant déjà habitués à la vie universitaire.

Un membre indique que dans d'autres universités, des sommes ont été allouées au corps professoral pour acheter de l'équipement alors que ce n'est pas le cas à l'Université de Moncton. On donne aussi l'exemple d'un établissement universitaire qui occupe les locaux de la ville pour offrir des cours en présentiel, stratégie qui semble avoir ses avantages, mais aussi ses inconvénients.

Le plagiat lors des examens finaux représente également une crainte chez les professeures et professeurs. Le doyen confirme que les examens auront lieu à distance tout le semestre puisque plusieurs étudiantes et étudiants habitent à l'extérieur de la région.

10. Informations

10.1 Prisme et la communauté LGBTQ2+ [*Annexe 3 – présentation*]

Le vice-doyen explique qu'une présentation a été envoyée par Prisme et la communauté LGBTQ2+.

10.2 Cours en présentiel au semestre d'hiver 2021 : 2^e et 3^e cycle

Le doyen rappelle que seuls les cours qui présentent un contenu pratique essentiel, comme plusieurs cours des trois disciplines artistiques, sont offerts en présentiel et que les cours de 2^e et 3^e cycle de la Faculté n'entrent pas dans cette catégorie. Ils auront donc lieu à distance au semestre d'hiver 2021.

Une membre demande si les soutenances de thèse pourront se faire en présentiel. Le doyen explique que l'Université tente de déterminer des locaux qui pourraient être utilisés pour les réunions ou autres activités professionnelles. Par exemple, aux beaux-arts, le salon du personnel sera bientôt ouvert pour que les collègues et le personnel administratif puissent manger ensemble et ainsi recréer une vie sur le campus. Ces rencontres ne peuvent cependant se tenir que pendant la phase « jaune ».

Une membre demande s'il est possible de rencontrer individuellement des étudiantes et étudiants. Le doyen précise que les rencontres se font idéalement sur Teams. Si des rencontres ont lieu dans les bureaux, il est important de garder des traces, c'est-à-dire de noter le nom de la personne rencontrée ainsi que la date. La consigne n'est pas tout à fait claire sur cette question.

10.3 Statuts et règlements de l'Université [Annexe 4]

Le doyen donne suite à une question posée lors de la dernière réunion du Conseil de faculté et il invite les membres à consulter le document sur les Statuts et règlements de l'Université qui définit la nature et les responsabilités du Conseil de faculté, du doyen et des directeurs et directrices d'unités académiques qui sont membres du Conseil.

10.4 Inscriptions à la FASS

Dans les nouvelles de l'Université, on indique que le nombre d'étudiantes et étudiants a augmenté cette année, notamment ceux et celles provenant du Nouveau-Brunswick, mais cette hausse ne s'est pas traduite dans la Faculté. Le nombre est passé de 955 l'an dernier à 938 à l'automne 2020.

Un courriel suivra avec les détails d'inscriptions par programme.

10.5 Réservation des locaux à la FASS

Le doyen explique qu'une procédure sera mise en place pour pouvoir organiser, pendant la phase « jaune », des activités professionnelles sur le Campus, comme des réunions ou des soutenances de thèse. Un courriel sera bientôt envoyé avec les détails de cette procédure ainsi que les locaux identifiés. Il sera nécessaire de réserver les locaux auprès de Marise Dupuis, Claudette Gallant ou Mélanie Roy.

11. Clôture de la séance

Lise Savoie propose la levée de la séance à 15 h 10.

Jean-François Thibault

Matthieu LeBlanc